

Communiqué de presse

Le Conseil d'orientation des retraites a adopté le mercredi 17 décembre 2008 un rapport sur les droits familiaux et conjugaux en matière de retraite.

Ce rapport est le résultat d'un processus d'étude et de réflexion au sein du Conseil, qui s'est poursuivi sur près de deux années et qui l'a conduit à dresser un état des lieux, à prendre en compte les évolutions du contexte économique et sociologique et à analyser les perspectives d'évolution des droits familiaux et des droits conjugaux, en visant une meilleure adéquation des dispositifs à des objectifs par ailleurs mieux définis.

Le rapport recense une série de pistes concernant l'évolution possible, à court et plus long terme, des majorations de durée d'assurance (MDA) et de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), de manière à répondre au souci de compenser au mieux les interruptions d'activité des mères et les effets de la présence des enfants sur les carrières et les revenus des femmes. D'autres pistes d'évolution sont explorées en ce qui concerne les majorations de pensions pour les parents de trois enfants et plus, qui répondent à un objectif spécifique de redistribution vers les familles nombreuses. Enfin, des dispositions devront probablement être prises, en vue d'adapter à la jurisprudence européenne certains droits aujourd'hui réservés aux femmes.

S'agissant des droits conjugaux, le Conseil a analysé les perspectives d'évolution de la pension de réversion. Le rétablissement d'une condition d'âge pour le régime général rend nécessaire l'examen spécifique des conditions de prise en charge du veuvage précoce. De même, eu égard à la forte progression du divorce et des unions hors mariage, certaines adaptations de la réversion ainsi que son éventuelle extension, sous condition d'engagement minimum des conjoints, sont apparues comme des pistes à approfondir. En revanche, le Conseil a estimé prématuré d'instaurer un dispositif de partage des droits, du type de ce qui existe en Allemagne.

Pour la plupart des mesures explorées, l'horizon se situe sur le long terme, rendant nécessaire une longue phase de transition, avec une montée en charge progressive au fil des générations.

Sur toutes ces questions, le Conseil souligne qu'il ne prétend pas proposer des réformes clé en main. Toutes les pistes d'évolution recensées n'ont d'ailleurs pas nécessairement donné lieu à accord en son sein. L'ambition du rapport est de fournir les éléments nécessaires au débat et de nourrir la réflexion des différentes parties prenantes - pouvoirs publics et partenaires sociaux - dans un domaine sensible qui concerne l'ensemble des Français et renvoie aux grandes questions sur les finalités de notre société.